

Reliquat prime décentralisée

Correctif du calcul de versement du reliquat

Lors du calcul de la redistribution du reliquat, le programme répartit le montant du reliquat au prorata des heures effectuées par les salariés bénéficiaires du reliquat. Mais il ne tenait pas compte de tous les contrats effectués dans l'année (et notamment dans le cadre d'un changement de situation). L'anomalie est corrigée.

Par ailleurs, deux nouveautés apparaissent en version GRH 2023.10.1.0 dans la gestion du reliquat de la prime décentralisée :

Rubrique de reliquat supplémentaire

En règle générale, le montant du reliquat à redistribuer est le cumul des reliquats à retirer lorsque les salariés sont absent. Il s'agit de la rubrique 51_RELIQ_DEC_M reliquat à retirer de la personne.

Lorsque des protocoles de calcul particulier sont mis en place, par exemple si on ne paye pas la prime décentralisée aux salariés clôturés, ce montant non payé doit être redistribué dans l'enveloppe du reliquat. Dans ce cas, on crée une rubrique utilisateur, rubrique de base toujours calculée qui va contenir le montant :

Rubrique _RELIQUATSUP

```
SI ( CONSTANTE( CONTRAT. CLOTURE) =( 1 ) )  
alors( [ 51_B_DECENT. MONTANT] )  
sinon( 0 )
```

Et on l'indique dans la gestion du reliquat :

Période de	Janvier	a	Décembre	2023
Rubrique d'heure à utiliser	NB_HEURESTOTAL.MONTANT			
Rubrique reliquat supplémentaire (en plus de 51_RELIQ_DEC_M)	RELIQUATSUP.MONTANT			

Redistribution du reliquat par établissement ou par section

Dans la version précédente, le reliquat était calculé au niveau association et redistribué à l'ensemble des salariés au prorata de leurs heures effectuées.

A partir de la version 2023.10.1.0, il est possible de calculer le montant du reliquat au niveau

établissement ou section et de le redistribué au même niveau.

Ainsi, si le montant du reliquat est en totalité de 300, mais réparti à 200 sur l'établissement A et 100 sur l'établissement B, les salariés de l'établissement A se partageront 200 et les salariés de l'établissement B 100.

Avant de lancer le calcul du reliquat, cochez le niveau souhaité.

Sélectionner les salariés en fonction des grilles sélectionnées Affiner la sélection des salariés

Calculer le reliquat Au niveau association Au niveau établissement Au niveau section

Imprimer le reliquat

L'édition du reliquat sera alors trié par section et indiquera le montant du reliquat pour chacune d'entre elle.

Liste des reliquats de prime décentralisée Décembre 2023

MAISON DE RETRAITE\Hébergement (1010)

Matricule	Contrat	Nom / Prénom	Jours d'absences	Absences retenues	Prime décentralisée	Reliquat retenu
000237	1	PAVANOVA LUDIA	18,00	12,00	387,86	-77,57
Total section			18,00	12,00	387,86	-77,57

MAISON DE RETRAITE\Soins (1011)

Matricule	Contrat	Nom / Prénom	Jours d'absences	Absences retenues	Prime décentralisée	Reliquat retenu
000240	1	HRISTOVA HRISTINA	93,00	60,00	503,28	-503,28
Total section			93,00	60,00	503,28	-503,28
Total établissement			111,00	72,00	891,14	-580,85

Le reliquat sera redistribué section par section

Liste des ayants droit au reliquat de prime décentralisée Décembre 2023

MAISON DE RETRAITE\Hébergement (1010)

Matricule	Contrat	Nom / Prénom	Nb d'heures effectués	Reliquat distribué	Prime décentralisée	Total prime décentralisée
000004	1	YVES GARNIER	5,05	0,02	266,06	266,08
000071	1	BERNARDIN LAMBERT	946,58	4,48	807,59	812,07
000091	1	YVES GARNIER	493,05	2,34	389,52	391,86
000112	1	YVES GARNIER	435,54	2,06	361,88	363,94
● ● ●						
103204	1	YVES GARNIER	12,65	0,06	126,46	126,52
103217	1	YVES GARNIER	441,92	2,09	402,28	404,37
Total Section			16 374,89	77,86	15 319,27	15 396,83

MAISON DE RETRAITE\Soins (1011)

Matricule	Contrat	Nom / Prénom	Nb d'heures effectués	Reliquat distribué	Prime décentralisée	Total prime décentralisée
000017	1	YVES GARNIER	756,87	19,97	654,25	674,22
000057	2	YVES GARNIER	906,67	23,92	683,28	707,20
● ● ●						
104139	1	YVES GARNIER	482,01	12,72	575,15	587,87
104140	1	YVES GARNIER	231,67	6,11	412,32	418,43
104147	1	YVES GARNIER	661,99	17,46	683,40	700,86
Total Section			19 077,78	503,29	16 847,54	17 350,83
Total Etablissement			35 452,67	580,85	32 166,81	32 747,66

Modification du calcul du reliquat Version 2024.12.2 (A venir)

Dans la version précédente, les heures utilisées pour le versement du reliquat sont égales à l'ensemble des heures effectuées par le salarié la seule condition étant qu'il soit présent à la fin de la période sélectionnée. Ainsi, si le salarié a effectué plusieurs contrats distincts au cours de l'année, le prorata du reliquat versé en tiendra compte.

Il est possible dans la nouvelle version de n'utiliser que les heures effectuées dans le contrat en cours à la fin de la période.

Il suffit pour cela de décocher la case correspondante :

Période de 2024 a 2024

Rubrique d'heure à utiliser Utiliser les heures des contrats clos pour la répartition

Rubrique reliquat supplémentaire (en plus de 51_RELIQ_DEC_M)

Exemple : Un salarié effectue trois contrats, Le montant de reliquat total à redistribuer est de 32000€ et le nombre d'heure total est de 340000

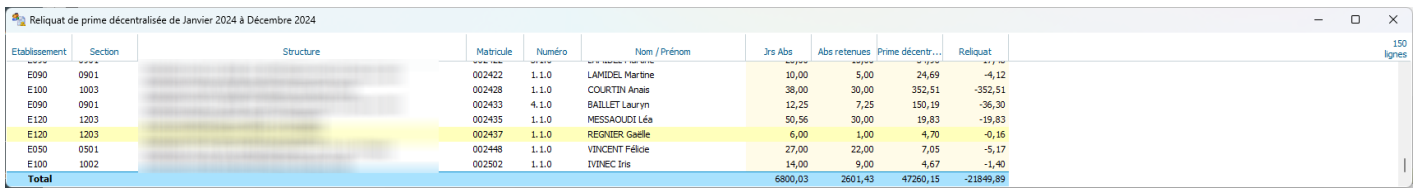
- Contrat 1 Février pour 100 heures
- Contrat 2 Juin pour 90 heures
- Contrat 3 Décembre pour 151.67 , contrat en cours

Si on coche la case, le montant redistribué sera égal à $151.67 + 100 + 90 = 341.67 * 32000 / 340000$

= 32.15

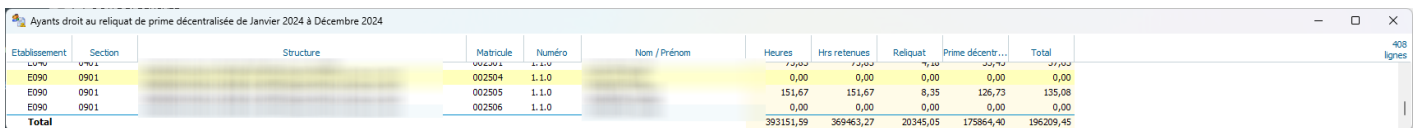
Si elle est décochée : $151.67 * 32000 / 340000 = 14.27$

Après avoir calculé le reliquat, le programme propose d'imprimer le reliquat. Il est également possible de le consulter sous forme de tableau



Établissement	Section	Structure	Matricule	Numéro	Nom / Prénom	Jrs Abs	Abs retenues	Prime décentr...	Reliquat
E090	0901		002422	1.1.0	LAMIDEL Martine	10,00	5,00	24,69	-4,12
E100	1003		002428	1.1.0	COURTIN Anaïs	38,00	30,00	352,51	-352,51
E090	0901		002433	4.1.0	BAILLET Lauryn	12,25	7,25	150,19	-36,30
E120	1203		002435	1.1.0	MESSAOUDI Léa	50,56	30,00	19,83	-19,83
E120	1203		002437	1.1.0	REGNIER Gaëlle	6,00	1,00	4,70	-0,16
E050	0501		002448	1.1.0	VINCENT Félise	27,00	22,00	7,05	-5,17
E100	1002		002502	1.1.0	IVINEC Iris	14,00	9,00	4,67	-1,40
Total						6800,03	2601,43	47260,15	-21849,89

De même, vous avez la possibilité de consulter la distribution du reliquat



Établissement	Section	Structure	Matricule	Numéro	Nom / Prénom	Heures	Hrs retenues	Reliquat	Prime décentr...	Total
E090	0901		002504	1.1.0		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E090	0901		002505	1.1.0		151,67	151,67	8,35	126,73	135,08
E090	0901		002506	1.1.0		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total						393151,59	369463,27	20345,05	173864,40	196209,45

Attention, lorsque le nombre d'heure est négatif, il n'est pas pris en compte dans le total des heures et bien évidemment, le salarié n'aura pas de reliquat. C'est pour cette raison qu'il y a deux colonnes d'heures, les heures réelles et les heures retenues.

Revision #6

Created 28 August 2023 12:25:38 by Valéry HUMEZ

Updated 18 December 2024 08:50:30 by Valéry HUMEZ